

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 26 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle Joseph Bon à Merville.

Votants :

CCHT : Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Jean-Claude ESPIE, Céline FRAYARD, Gilles MARTIN, Sébastien NOEL, Pierre SANCHEZ, Laurent ZANETTI

CCCB : Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Gérard GUERCI, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY

C3G : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Véronique MILLET

CCF : Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Colette SOLOMIAC, Jean-Paul VASSAL, Denis BRUN

CCVA : Robert SABATIER

Absente ayant donné pouvoir : Sabine GEIL-GOMEZ à Thierry SAVIGNY

Secrétaire de séance : Véronique MILLET

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 19/03/2019

Membres présents : 27

Pouvoir : 1

Domaine : *Finances*

Délibération n°: 19/126

Objet : Désignation d'un élu référent Plan de Mobilité Rurale

Le Président rappelle que lors du Conseil Syndical du 28 novembre, le Président du Scot Nord Toulousain avait proposé au PETR Pays Tolosan de désigner un élu et un technicien référents pour suivre les avancées du Plan de Mobilité Rurale.

Il est fait appel à candidature auprès des membres du Conseil Syndical pour désigner cet élu référent.

Monsieur NAVLET soumet sa candidature pour représenter le PETR Pays Tolosan et suivre les avancées du Plan de Mobilité Rurale.

Le Président propose à l'Assemblée de désigner le **délégué titulaire Guy NAVLET** pour représenter le PETR.

L'exposé du Président entendu,

Et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité :

- la désignation de Guy Navlet, en tant que délégué référent pour représenter le PETR Pays Tolosan et suivre les avancées du Plan de Mobilité Rurale,
- mandate le Président ou son représentant pour signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de cette mission.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 26 mars 2019.

Le Président,



Didier CUJIVES



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 26 mars 2019
Au registre sont les signatures